

Source : <http://www.lalibre.be/actu/planete/la-belgique-a-un-plan-national-energie-climat-a-minima-5c1a7aaacd70fdc91c115405>

Téléchargement 20 12 2018

La Belgique a un Plan national Energie-Climat, a minima

Gilles Toussaint Publié le 19 12 2018



Le Fédéral et les Régions se sont accordés ce mercredi matin. Tout le monde semble conscient qu'il faudra aller plus loin.

Il s'en est fallu de peu, mais le Plan national Energie-Climat (Pnec) est finalement passé entre les gouttes de la crise politique. Réunis en comité de concertation, les représentants du gouvernement fédéral et des Régions ont en effet adopté le projet auquel les techniciens avaient mis la dernière main mardi matin.

Pour rappel, l'Union européenne s'est fixé un triple objectif d'ici la fin de la prochaine décennie : réduire globalement ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% ; porter la part des énergies renouvelables à 32% et améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5%. Un objectif auquel chaque Etat membre est appelé à contribuer.

En 2030, la Belgique devra ainsi avoir réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 35% (pour le secteur des transports, de l'agriculture et du logement), et réalisé un grand pas en avant tant au niveau de la production d'énergie renouvelable que des économies d'énergie.

Une compilation de plans

En fait de plan national, le plan adopté ce mercredi ne fait qu'agréger les propositions avancées par chacune des entités du pays, présentées à la suite d'un texte coupole. Mais en additionnant les engagements des uns et les autres, notre pays atteindra l'objectif de -35 % de réduction des émissions fixé dans le cadre européen, assure un expert.

La Wallonie s'engage à diminuer ses émissions de 37 %, la Flandre de 35 % et Bruxelles de 32 % via une série de mesures et politiques nouvelles. Il s'agira, par exemple, de programmes de rénovation thermique des bâtiments, du déploiement des "compteurs intelligents" pour améliorer les gestion de la consommation d'électricité et développer l'autoconsommation des énergies renouvelables, d'accentuer l'utilisation des pompes à chaleur... En l'état, nombre de ces intentions devront être précisées et budgétées.

De son côté, le Fédéral devra assurer la mise en œuvre de "mesures d'accompagnement" qui doivent permettre la concrétisation des ambitions régionales, via le levier fiscal, l'encouragement des investissements "verts" ou encore le développement des chemins de fer. Il s'est également engagé à doubler les capacités de l'éolien offshore.

La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique belge devrait passer d'environ 9 % actuellement à 18,3% en 2030. Un objectif qui reste en deçà des études d'impact socio-économiques réalisées par la Commission européenne, selon lesquelles les énergies vertes pourraient représenter de 21 à 25 % de la consommation finale en Belgique en 2030. Il est donc probable que ce point sera jugé insuffisant.

Un recours excessif aux agrocarburants

L'utilisation des agrocarburants dans la réalisation de cet objectif est également pointée du doigt par les ONG environnementales. A la demande de la Flandre, le texte prévoit en effet que la part de ces carburants dans le diesel et l'essence conventionnels soit portée à 14 % en 2030, alors qu'elle était de 5,5 % en 2017 et qu'elle devrait atteindre 8,5 % en 2020. Une augmentation qui va à l'encontre de la recommandation émise par le Conseil fédéral du Développement durable, qui a souligné le bilan environnemental délétère des agrocarburants, notamment en raison de l'utilisation d'huile de palme dans le biodiesel.

Le texte prévoit toutefois qu'une évaluation soit réalisée tous les deux ans afin de jauger la faisabilité technique de ce taux d'incorporation, en prenant en considération la disponibilité des ressources et les potentiels conflits d'usage (avec la production alimentaire). Il mentionne également le respect de l'intégrité environnementale.

Revoir les ambitions à la hausse sans tarder

L'idée de remettre un peu d'ordre dans la gestion de la politique climatique belge par l'intermédiaire d'une "loi spéciale sur le climat" figure dans le Pnec. Cette proposition est portée par la Région bruxelloise qui souhaite également que la Belgique se positionne rapidement et sans ambiguïté sur un rehaussement des ambitions européennes. Bruxelles, rappelle la ministre régionale Céline Frémault, va entamer ce travail dès le mois de janvier prochain avec la mise sur pied "*d'une 'task force' chargée de faire des propositions d'actions et de mesures concrètes*" à cette fin.

Une volonté aussi exprimée à l'étage fédéral, par la voix de Charles Michel et de Marie-Christine Marghem, qui soulignent la résolution dans ce sens votée à une large majorité par le Parlement fédéral ce mardi.

Les objectifs climatiques de la Wallonie seront "*encore plus ambitieux dans les mois à venir*", a également promis son collègue Jean-Luc Crucke (MR). Mercredi, à l'initiative d'Ecolo, le Parlement wallon a voté à son tour à l'unanimité une résolution demandant que la Belgique plaide au niveau européen pour un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de minimum 55% à l'horizon 2030 et de minimum 95 % à l'horizon 2050. Et que le Pnec soit adapté à ces nouvelles ambitions. Seule la Flandre reste donc réticente à ce stade.

L'essentiel est donc sauf, la Belgique rentrera son Plan climat à l'Europe dans les temps, même si tout le monde semble conscient qu'il ne devrait pas passer la rampe en l'état. Et qu'il faudra aller plus loin dans tous les cas.

Gilles Toussaint